Cinquantième année. - N ° 10 A 14 et 15 janvier 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 595

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

494 946 494 RCS Paris.
INFEENY.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 37000.00 EUR.
Adresse : 5 bis, rue d'Uzès, 75002 Paris.
Précédent propriétaire : 451 367 072 RCS Nanterre. **ECONOCOM SERVICES.**
Oppositions : Article L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de scission nationale. Société scindée : ECONOCOM SERVICES Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 40 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux Capital : 7911846.00 EUR Numéro unique d'identification : 451367072 Lieu d'immatriculation : Nanterre. Société bénéficiaire de la scission : INFEENY Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 5 bis rue d'Uzès 75002 Paris Capital : 37000.00 EUR Numéro unique d'identification : 494946494 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : actif de 3080506.00 EUR - passif de 1033448.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Les apports réalisés par ECONOCOM SERVICES au profit d'INFEENY au titre de l'apport partiel d'actif seront rémunérés par l'attribution à ECONOCOM SERVICES, d'actions nouvelles à créer par INFEENY qui augmentera son capital à cet effet. Ces actions nouvelles porteront jouissance à compter de la Date d'Effet. Elles seront de même nature et auront les mêmes droits que les actions composant actuellement le capital d'INFEENY et seront négociables dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce. Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront entièrement assimilées aux actions antérieurement émises par la société bénéficiaire (ci-après la « Société Bénéficiaire ») et jouiront des mêmes droits avec effet au 1er janvier 2017. En particulier, ces actions nouvelles donneront droit à la distribution de tout dividende distribué postérieurement à leur émission. Compte tenu de la valorisation d'INFEENY et de la Branche d'Activité Apportée, ECONOCOM SERVICES devra recevoir, en rémunération des apports réalisés, 463 actions nouvelles de INFEENY. En rémunération de l'apport des éléments d'actif et de passif composant la Branche d'Activité, la Société Bénéficiaire augmentera son capital d'un montant de 4.630 €, pour le porter de 37.000 € à 41.630 € par création de 463 actions au nominal de 10 euros chacune, entièrement libérées, qui seront émises au profit de la ECONOCOM SERVICES. Montant prévu de la prime de scission : La différence entre le montant net des apports (étant précisé que ce montant est susceptible de varier en

fonction du montant du Bilan d'Apport Définitif), soit 1.977.058 euros et le montant nominal de l'augmentation de capital, soit 4.630 euros constituera une prime d'apport de 1.972.428 euros qui sera inscrite au passif de la Société Bénéficiaire, à savoir la société INFEENY, et sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires de la Société Bénéficiaire. . Date du projet commun de scission : 20.12.2016. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ECONOCOM SERVICES : 28.12.2016 (au greffe du tribunal de commerce de Nanterre). Pour la société INFEENY : 09.01.2016 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..

